RÉPUBLIQUE FRANCAISE

ID: 077-257703546-20241007-148_10_2024-DE

Envoyé en préfecture le 11/10/2024 Reçu en préfecture le 11/10/2024

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

ARRONDISSEMENT **DE MELUN CANTON DE OZOIR-LA-FERRIERE**

SYNDICAT MIXTE **POUR L'ENLEVEMENT ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DE LA RÉGION DE TOURNAN-EN-BRIE**

délégués - en exercice 97
- présents 59
Pouvoirs 10
Total votants69

Affaire n°148/10-2024

MARCHE POUR LA FOURNITURE ET POSE DE COMPACTEURS A DECHETS ET D'UN PONT BASCULE NEUFS - SIGNATURE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL **DES DELIBERATIONS DU SIETOM** SEANCE DU 7 octobre 2024

L'An deux mil vingt-quatre le lundi 7 octobre à 18 heures, le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 30 septembre 2024 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, Président.

Secrétaire de séance : Hocine Oumari

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC):

Bruno REMOND, Jean-Paul MOSNY, Eric CANTAREL, Olivier DEVAUX, Guillaume CHATELOT, Louis-Marie SAOUT, Patricia CHAUVAUX, Jean-Michel METIVIER, Jean-Claude OMNES, Jean-Pierre FERNANDES, Jean-Pierre MEUDEC, Marc HOUOT, Alain BRUCHER, Nicole VIBERT, Jacqueline MOERMAN, Eric PIOT, titulaires et Pierre MURON, Geneviève SCHEMBRI, Daniel SARAZIN, Martine WESOLOWSKI, suppléants.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) : Yannick PONCE, Michelle BOUILLAND CHAUVEAU, titulaires.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM):

Gilles BORD, Dominique BECQUART, Hocine OUMARI, Gérard TABUY, Fernande TREZENTOS-OLIVEIRA, Jean-Pierre FOUBERT. TASD'HOMME, Jean-Claude OLIVIERI, Gladys CELANIE, titulaires et Marie Elisabeth GUEZODJE, suppléante.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB):

Dominique BENOIT, Marie-Paule DEVAUCHELLE, Olivier MATHEROT, Christian TIENNOT, Patrick VORDONIS, Suzanne BARNET, Marie-Laure MORELLI, Patrick SALMON, Christine FLECK, Lauent GAUTIER, Alain GREEN, Claude SEVESTE, titulaires et Patrick OFFROY suppléant.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Patrice LEGRAND, Yann LEMAULF, Stéphane ROBERT, Christian COQUELET, Josiane TROTTIER, Jonathan CHAUMONT, Jean-Claude MERAKCHI, Michèle BENECH, Laudiane MEIGNE-PORTES, Dominique RODRIGUEZ, Jean-Claude DELAVAUX, titulaires et Julie GYONNET, Régis THAUVIN, Bernard NENY, suppléants.

Envoyé en préfecture le 11/10/2024 Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le

ID: 077-257703546-20241007-148_10_2024-DE

Pouvoirs:

- de M. Cocquelet à M. Chaumont (CCVB)
- de M.Bonvoisin (CCBRC) à M. Rodriguez (CCVB)
- de M. Anthoine à M. Omnès (CCBRC)
- de Mme Semonsu à M. Piot (CCBRC)
- de M. Ghozelane à M. Bord (CAPVM)
- de Mme Haller à M. Olivieri (CAPVM)
- de M. Bouchart à Mme Celanie (CAPVM)
- de M. Chavance à M. Tiennot (CCPB)
- de M. Tadjine à M.Salmon (CCPB)
- de M. Blanchard à M. Delavaux (CCPB).

Absents non représentés :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Thomas Berton, Jean-Claude Cochet, Guillaume Klotz,

Excusées: Patricia Casier, Virginie Brinjean.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :

Franck Grasseler, Pascale Prunet, Joël Bigot.Christophe Couloumy.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :

Aline Couderc, Nathalie Canet.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :

François Benavente, Denis Thouvenot.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Nicolas Bourdelet, Yamina Amara,

Excusé: Jean-Bernard Blondin.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Grégoire Cordesse, Frédéric Marcoux.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Géraldine Mirat, Marc Tétart, David Vicente, Thierry Maurer, Sébastien Gateau, Eddy Bapelle, Etienne Leroy, François Moratille, Arnaud Fabre,

Excusée: Laurence Barbaux.

148/10-2024 Marché pour la fourniture et pose de compacteurs à déchets et d'un pont bascule neufs – signature :

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication du JOUE et du BOAMP le 21 août 2024, pour la passation de marchés portant sur la fourniture et pose de compacteurs à déchets et d'un pont bascule neufs,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu les décisions de la commission d'appel d'offres en date du 7 octobre 2024,

Considérant que le SIETOM a lancé une procédure d'appel d'offres pour la passation de marchés relatifs la fourniture et pose de compacteurs à déchets et d'un pont bascule neufs, composé des lots suivants :

Lot 1 - Fourniture et pose de compacteurs à déchets

Lot 2 - Fourniture et pose d'un pont-bascule

Considérant que la durée du contrat, comprend celle de la maintenance de 36 mois pour le lot 1 et de 12 mois pour le lot 2, augmentée du délai de livraison et de pose des compacteurs et du pont bascule,

Considérant que le montant global prévisionnel du marché était estimé à 272 000 € HT, tranche optionnelle incluse,

Considérant que la commission d'appel d'offres réunie ce jour a décidé d'attribuer les marchés suivants :

- Lot 1 : Fourniture et pose de compacteurs à déchets à G. Gillard pour un montant HT de 246 316,00 €
- Lot 2 : Fourniture et pose d'un pont-bascule à MINEBEA Intec France pour un montant HT de 19 718,00 €

Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à signer les marchés publics susvisés, leurs annexes et tous documents liés,

Envoyé en préfecture le 11/10/2024 Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le

ID: 077-257703546-20241007-148_10_2024-DE

- DONNE tout pouvoir au Président ou son représentant pour assurer le suivi et l'exécution de ces marchés,
- **DIT** que les dépenses et recettes relatives à la mise en oeuvre de ces marchés publics seront imputées sur le budget du SIETOM.

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour extrait conforme, Tournan-en-Brie, le 8 otobre 2024.



Certifié exécutoire, Par affichage et transmission, en Préfecture.

Le Président, Dominique RODRIGUEZ. Signé électroniquement.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.